

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 3 juin 2019, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Pierre Barrette #1 Mme Diane Laverdière #2
M. Réal Nolet #3 Mme Thérèse Lemay #5
Mme Ghislaine Cossette #6

M. Mario Deschâtelets #4, absent

Mme Doris Bélanger, directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19 h 30

2019-06-85 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2019-06-86 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2019 tel que déposé.

Adoptée

2019-06-87 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Il est proposé madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2018 de la municipalité et démontrant un excédent d'exercice de 66 180 \$ provenant principalement de revenus excédentaires en droits de mutation et de redevance sur les matières recyclables. Le surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2018 est de 180 599 \$.

Adoptée

2019-06-88 FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu de remettre un don de 50.00 \$ à la Fondation Québécoise du Cancer afin de soutenir la campagne corporative 2019.

Adoptée

2019-06-89 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un

rapport pour l'année 2018, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery adopte le rapport annuel 2018 tel que présenté.

Adoptée

2019-06-90 CONTRAT DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS – HIVER 2019-2020

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyée par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'octroyer à l'entreprise Excavation Gilbert Sheehy inc. le déneigement 2019-2020 pour l'année optionnelle.

2019-06-91 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, HORAIRE D'ÉTÉ 2019 ET COÛTS ADDITIONNELS

Étant donné que la collecte de compostage ne peut débuter comme prévu, la municipalité a fait une demande à l'entreprise Sanimos inc. pour la collecte des matières résiduelles pour la période estivale. Le coût pour 6 collectes additionnelles est de 7 800 \$, soit 1 300 \$ par collecte additionnelle. Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'accepter l'offre de Sanimos inc.

Adoptée

2019-06-92 MISE À JOUR DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de payer 40 heures pour la directrice générale et variable pour l'inspecteur municipal afin de diminuer les heures accumulées.

Adoptée

2019-06-93 ENGAGEMENT À POURSUIVRE LE PROJET DE COMPOSTAGE

ATTENDU QUE les municipalités de Landrienne, La Corne, St-Marc-de-Figuery et St-Félix-de-Dalquier ont signé une entente intermunicipale afin de valoriser les matières compostables de leur municipalité respective, et qu'elles avaient planifié de débuter la cueillette des matières organiques au début d'octobre 2019;

ATTENDU QUE ce projet de valorisation des matières compostables peut bénéficier d'une aide financière grâce au programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC);

ATTENDU QU'une demande a été déposée dans ce programme en décembre 2018 par la municipalité de Landrienne, qui est la municipalité mandataire du regroupement, que cette demande a été étudiée par Recyc-Québec, organisme qui vérifie la validité des demandes et donne des recommandations au ministère de l'Environnement à son sujet;

ATTENDU QUE Recyc-Québec a donné un avis favorable à la demande et recommande son acceptation par le ministre de l'Environnement; ces avis et recommandation ayant été acheminés au Ministère en mars dernier;

ATTENDU QUE depuis ce temps, le Ministère n'a fait aucun suivi de ce dossier à la municipalité de Landrienne, et n'a pas donné son autorisation pour l'acceptation du déboursement de l'aide financière;

ATTENDU QUE ce projet répond aux exigences du ministère de l'Environnement, et toutes les parties en attente ne comprennent pas pourquoi le délai de réponse du Ministère est aussi long;

ATTENDU QUE le regroupement des quatre municipalités attend cette lettre d'acceptation pour pouvoir engager des dépenses dans ce projet;

ATTENDU QU'une part essentielle du projet consiste à faire l'achat de composteurs thermophiles pour permettre la transformation des matières organiques en compost;

ATTENDU QU'un délai de fabrication et de livraison de trois (3) mois est à prévoir et qu'à cet effet, il y a lieu de passer la commande au plus tard le 15 juin prochain si les municipalités veulent respecter la date de début de cueillette des matières compostables, prévue au début d'octobre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Landrienne demande aux trois autres municipalités de reconfirmer, leur participation au projet de valorisation des matières compostables pour lequel elles ont signé une entente de partenariat, et par le fait même, l'autorise à procéder à la commande des composteurs thermophiles malgré l'absence de la lettre d'acceptation du ministre de l'Environnement, qui ne devrait plus tarder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu

DE reconfirmer la participation de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery au projet de valorisation des matières compostables et d'autoriser la municipalité de Landrienne à commander les composteurs thermophiles afin que ceux-ci soient fonctionnels au début de la cueillette des matières organiques et demande

QUE les municipalités participantes au projet fassent, si possible des pressions politiques afin que le ministre de l'Environnement donne le plus rapidement possible un suivi au dépôt de la demande, et statue son acceptation;

QUE le distributeur des composteurs thermophiles procède à la facturation qu'une fois la livraison et l'installation de ceux-ci faits.

Adoptée

2019-06-94 APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet semble respecter les critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à autoriser la construction d'une résidence en zone agricole sur la route 111, dans la portion sud du territoire chemin des collines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de recommander à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser la demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture, aux fins de lotissement et d'aliénation de la zone délimitée selon le plan déposé.

Adoptée

2019-06-95 **PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA CÉRÉMONIE DE PURIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN PENSIONNAT**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu que la municipalité offre gratuitement 20 paquets de 24 bouteilles d'eau Eska lors de la cérémonie de purification du site de l'ancien pensionnat indien de Saint-Marc-de-Figuery.

Adoptée

2019-06-96 **VACANCES ESTIVALES, FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET SÉANCE DU CONSEIL D'AOÛT 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu que pour la période des vacances estivales le bureau municipal soit fermé du 29 juillet au 2 août 2019, inclusivement. Que la séance du conseil prévue le 12 août soit reportée au 19 août 2019

Adoptée

2019-06-97 **FESTIVITÉS CHAMPÊTRES 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu que la municipalité s'implique pour une page intérieure couleur dans le livre souvenir 2019 au montant de 320 \$ afin de soutenir financièrement l'activité des festivités champêtres.

Adoptée

2019-06-98 **ILOTS DE RÉCUPÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery désire acquérir 7 ilots de récupération à 2 voies et 2 ilots à 3 voies;

Considérant qu'il existe un Programme d'aide financière pour la récupération dans les aires municipales

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser le Comité administratif de la MRC d'Abitibi à commander les ilots de récupération conditionnellement à l'obtention de l'aide financière.

Adoptée

2019-06-99 **ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de mai 2019 et celles prévisibles de juin 2019, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en mai 2019 pour un total de 58 816.21 \$

Versement par chèque C1900068 à C1900091

Paiement en ligne sécurisée L1900030 à L1900033

Paiement par transfert électronique P1900080 à P1900101

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juin 2019.

Comptes à payer en juin 2019 en date du conseil pour un total de 138 008.02 \$

Salaires payés en mai 2019

D1900091 à D1900110 pour un montant total de 9282.75 \$

Adoptée

2019-06-100 LEVÉE

À 20 h 40, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Doris Bélanger, directrice générale
et Secrétaire-trésorière